



Garantie pièce fournie gracieusement.

Par Axutil

Bonjour,

Je dois remplacer une pièce défectueuse sur une pompe à chaleur. Le constructeur m'envoie la pièce neuve à titre gracieux en me signalant qu'il n'y a aucune garantie car aucune facturation.

Moi, je facture la main-d'oeuvre de ce remplacement.

Est-ce que je dois une garantie sur cette pièce que je ne facture pas?

Cordialement,

Yves.